



Cahier environnement 2014

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

LES ARBRES URBAINS, PRIVÉS ET PUBLICS

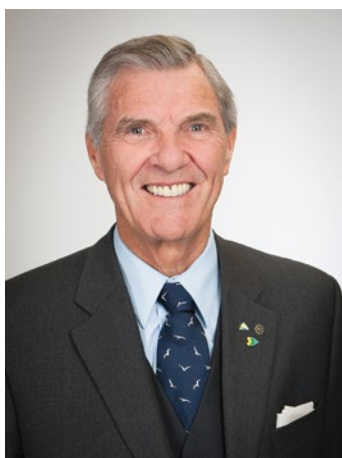
Les reconnaître

Les planter

Les entretenir

Les aimer

MOT DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT



Il y a dans notre arrondissement des arbres remarquables, autant sur le domaine privé que public. Bien que la Division des parcs et des installations s'occupe des arbres publics, votre apport est nécessaire pour protéger et entretenir ce que nous pourrions appeler « les arbres urbains », puisqu'ils sont des témoins historiques et un héritage collectif qui habille notre ville. Lisez la page 5, pour connaître les avantages des arbres en ville.

Ce cahier se veut un moyen d'en apprendre davantage sur les arbres, autant au niveau de l'entretien (comment les choisir, les entretenir, les soigner) que de la réglementation (élagage, propreté et sécurité, abattage, travaux). Nous vous invitons aussi à découvrir les parcs-nature qui se trouvent dans l'arrondissement (pages 20-21) et à profiter du programme Un arbre pour mon quartier, qui vous invite à choisir et planter un arbre à peu de frais (page 7). Lisez également le Cahier des enfants, aux pages 22 et 23.

Conservez et partagez ce Cahier, il saura vous être utile!

Pierre Gagnier
Maire de l'arrondissement
pierre.gagnier@ville.montreal.qc.ca

Le Cahier environnement D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Volume 5, 2014

RÉDACTION - COLLABORATION - PHOTOGRAPHIE :

Geneviève Dubé,
Anne-Christine Lajoie,
Jean-François Circé,
Mélanie Daudelin,
Normand Fleury,
Pierre Francoeur,
Nike Langevin,
Caroline Légère,
Marc Sardi et
Lise Servant.

GRAPHISME ET ILLUSTRATIONS :

Nathalie Robert

RÉVISION LINGUISTIQUE :

Violaine Ducharme

1402 10



Harout Chitilian
conseiller de la ville,
district de Bordeaux-
Cartierville
harout.chitilian
@ville.montreal.qc.ca



Pierre Desrochers
conseiller de la ville,
district de Saint-Sulpice
p.desrochers
@ville.montreal.qc.ca



Lorraine Pagé
conseillère de la ville,
district du Sault-au-
Récotlet
lorraine.page
@ville.montreal.qc.ca



Émilie Thuillier
conseillère de la ville,
district d'Ahuntsic
emilie.thuillier
@ville.montreal.qc.ca

Pour joindre un conseiller : 514 872-2246



100%



MOT DU DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT



L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville compte une importante forêt urbaine, soit près de 43 000 arbres, sans compter tous les arbres que vous possédez également! Au cours des 10 dernières années, plus de 3500 arbres, de 140 essences différentes, ont été plantés, 60 % en rues et 40 % en parcs. Ils sont plantés et entretenus par notre équipe de professionnels de la Division des parcs et des installations de l'arrondissement.

Cette 5^e édition du Cahier environnement vous permettra de mieux connaître et reconnaître les arbres urbains, publics ou privés, mais vous donnera également des conseils pour les choisir, les entretenir et les protéger. En ces temps où l'agrile décime la population de frênes (près d'un arbre sur cinq dans l'arrondissement), il est primordial d'unir nos efforts pour préserver cette canopée.

Dans cette optique, je vous invite également à télécharger l'application Branché, l'application des arbres urbains. Avec le géoréférencement, vous pourrez identifier plus de 200 000 arbres publics et enregistrer vous-même les arbres non répertoriés. Une belle activité à faire en famille dans l'un des nombreux parcs de l'arrondissement!

Ronald Cyr
Directeur de l'arrondissement

VOICI DES RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FORÊT URBAINE DE L'ARRONDISSEMENT, SOIT LES CINQ ESPÈCES LES PLUS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE :

Dans les rues (22 700 arbres répartis en 207 essences)

- frêne de Pennsylvanie
- érable de Norvège
- érable argenté
- tilleul à petites feuilles
- févier inerme d'Amérique

Dans les parcs (14 900 arbres répartis en 195 essences)

- frêne de Pennsylvanie
- érable argenté
- érable à sucre
- érable à Giguère
- peuplier deltoïde

Dans les boisés (5 300 arbres répartis en 64 essences)

- frêne de Pennsylvanie
- peuplier deltoïde
- peuplier de Caroline
- érable argenté
- sumac vinaigrier



Branché

Vous pouvez maintenant tout savoir sur les arbres qui vivent à Montréal grâce à l'application *Branché*, disponible sur iOS.

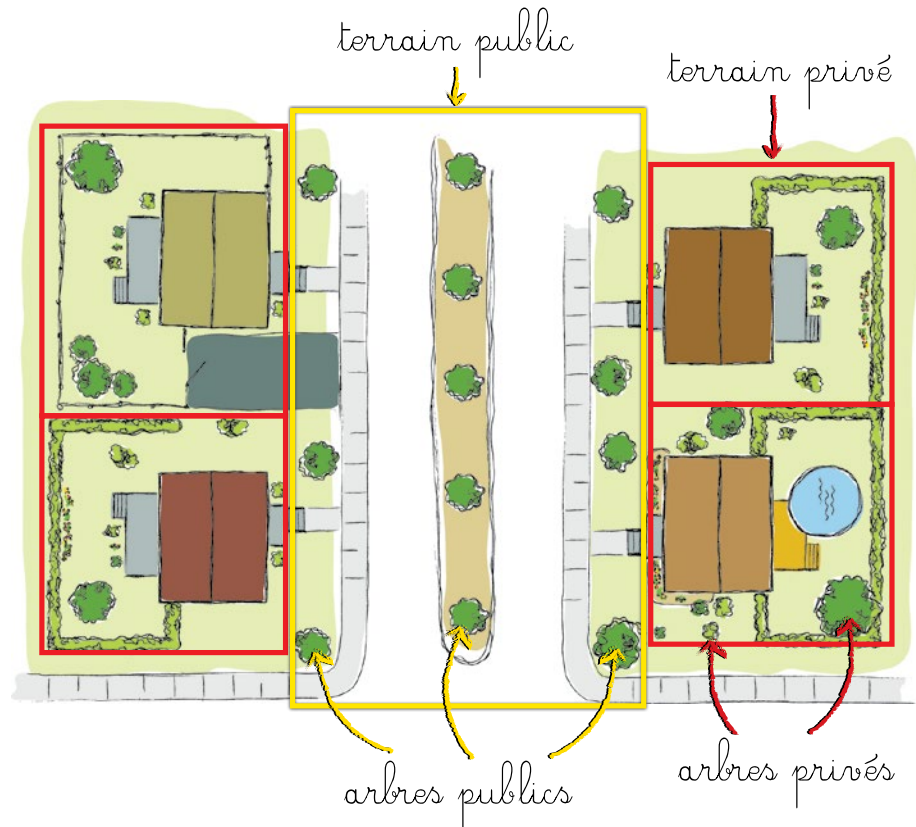
ARBRES PRIVÉS ET PUBLICS

Arbres publics :

arbres situés sur le domaine public (rues, ruelles, parcs et boisés de la Ville de Montréal et de l'arrondissement).

Arbres privés :

les arbres qui poussent sur un terrain privé. Les limites de votre terrain sont déterminées par un certificat de localisation.



Quels sont ces gens qui s'occupent des arbres dans l'arrondissement?

La Division des parcs et des installations est responsable de la gestion du patrimoine arboricole de l'arrondissement. Voici un survol des tâches et des métiers reliés aux arbres dans l'arrondissement.

Les inspecteurs en horticulture et arboriculture (et agents techniques) planifient les plantations en faisant le choix des emplacements et des essences d'arbres à planter en fonctions de différents critères. Ils répondent également aux requêtes de citoyens et prescrivent les travaux d'entretien lorsque requis.

Sous la supervision de leur contremaître respectif, les

jardiniers et les opérateurs d'appareils motorisés transportent et plantent l'arbre, aménagent une cuvette à sa base et l'arrosent. Les jardiniers font également des tailles dites « de formation » pour donner une bonne structure aux jeunes arbres. Les élagueurs effectuent par la suite les élagages d'entretien et lorsque l'arbre sera en fin de vie, ils l'abattront et l'essoucheront.

D'autres opérations d'entretien peuvent être prodiguées à l'occasion, comme des traitements phytosanitaires (pour soigner, prévenir les maladies ou contrôler des populations d'insectes), des interventions d'urgence suite

à des tempêtes de vents ou de verglas, des haubanages et boulonnages (techniques de renforcement utilisant des supports mécaniques) pour renforcer la structure d'arbres qui autrement devraient être abattus ou encore la transplantation d'arbres lorsque certains projets l'exigent et qu'il est possible de le faire.

Des travaux sont également effectués dans les boisés de l'arrondissement, notamment le parc du Boisé-de-Saint-Sulpice, où la Division, en collaboration avec un partenaire, gère les travaux d'éradication d'essences exotiques et la plantation d'arbres de remplacement.

LES BIENFAITS DES ARBRES EN VILLE

VÉRITABLES
CLIMATISEURS
URBAINS ET USINES
D'ÉPURATION, LES
ARBRES SONT DES
ALLIÉS DE LA VIE
EN VILLE ET LEUR
PRÉSENCE COMPORTE
DE NOMBREUX
AVANTAGES. VOUS
ÊTES CHANCEUX, VOUS
HABITEZ DANS UN
ARRONDISSEMENT QUI
POSSÈDE UN GRAND
NOMBRE D'ARBRES!

Avantages pour l'environnement

Au-delà de leur beauté et de la fraîcheur qu'ils procurent en été, les arbres agissent comme des poumons dans la ville, car ils produisent de l'oxygène et retiennent une partie des polluants et des poussières.

Ils agissent contre les îlots de chaleur urbains.

Ils régularisent également les écarts climatiques en modérant les effets du vent, en filtrant le soleil et en retenant partiellement l'eau de pluie. En absorbant une partie du rayonnement solaire, ils agissent contre les îlots de chaleur urbains et permettent

de réduire l'utilisation des climatiseurs.

À l'inverse, l'hiver, les arbres dépourvus de feuilles laissent passer les rayons du soleil qui atteignent les bâtiments, réduisant ainsi les coûts de chauffage.



Avantages pour la société*

Les arbres embellissent les villes. Ils procurent un sentiment de paix, de tranquillité et d'intimité.

Des études démontrent qu'en milieu urbain, les relations entre voisins sont meilleures lorsque les maisons sont encadrées par des haies naturelles, et la vie est plus calme dans les quartiers bénéficiant d'espaces verts. D'autres études montrent que la proximité d'environnements naturels est corrélée avec une diminution de crimes, d'agressions et de violence, avec une amélioration du civisme, de la santé globale et des relations de voisinage.

Avantages économiques

La valeur des propriétés dotées d'un aménagement paysager avec des arbres possède une évaluation de 5 à 20 % supérieure à la moyenne.

La valeur monétaire d'un arbre d'ornement s'établit en fonction de son essence, son diamètre, sa localisation et sa condition.

* Informations tirées du livre : *Planète Cœur : santé cardiaque et environnement*, par Dr. François Reeves, Montréal, Éditions du CHU Sainte-Justine, 2011, 200 p.

Consultez également *La Politique de l'arbre, de la Ville de Montréal*, parue en 2005.



LE BON ARBRE AU BON ENDROIT

DES QUESTIONS À SE POSER AVANT D'ACHETER UN ARBRE

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DANS L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE? POUR AMÉLIORER VOTRE QUALITÉ DE VIE OU POUR DES CONSIDÉRATIONS ESTHÉTIQUES, VOUS AIMERIEZ PLANTER UN NOUVEL ARBRE? CETTE DÉCISION DOIT TENIR COMPTE DE PLUSIEURS FACTEURS, DONT VOICI UN APERÇU.

Quelle sera la dimension de l'arbre à maturité?

L'espace disponible pour le futur développement de l'arbre, autant aérien que souterrain, est un élément essentiel à considérer pour éviter d'avoir de gros arbres plantés dans des endroits trop restreints, compromettant leur plein développement.

Voici les bonnes questions auxquelles vous devez répondre pour déterminer si vous faites le bon choix d'arbre et d'endroit :

- Quelle sera la dimension de l'arbre à maturité?
- Y a-t-il des réseaux aériens (fils électriques, câbles de télécommunication) ou souterrains (égouts, aqueduc, gaz)?
- L'arbre choisi va-t-il obstruer la signalisation, l'éclairage de rue?
- Nuirait-il aux voisins (piscine, corde à linge, potager, etc.)?
- L'arbre produira-t-il des fleurs et des fruits?
- Est-il sensible à des insectes ou des maladies?
- A-t-il des exigences particulières quant au type de sol (acide, alcalin, etc.)?
- Est-il résistant aux conditions hivernales (vent, gel, etc.)?

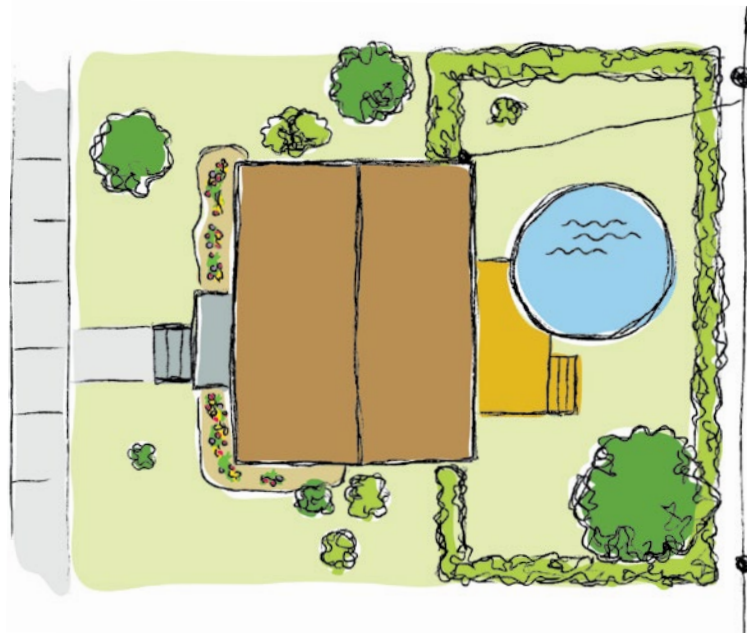
Pour trouver les réponses à vos questions, voici quelques pistes à explorer :

- Discutez avec un spécialiste dans une pépinière ou un centre de jardinage.

Pour mieux planifier, tracez un plan de votre propriété.

Sur Internet :

- La brochure « Le bon arbre au bon endroit » d'Hydro-Québec (www.hydroquebec.com)
- La section Carnet horticole et botanique d'Espace pour la vie (www.espacepourlavie.ca)
- La société internationale d'arboriculture-Québec (www.siaq.org)
- Le site Arbres Canada (www.treecanada.ca/fr)



Respectez vos limites de terrain afin de planter l'arbre sur votre propriété, à une distance suffisante de chez vos voisins.

VOUS AVEZ CHOISI UN ARBRE? VÉRIFIEZ S'IL EST PROPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME UN ARBRE POUR MON QUARTIER!

DANS LE BUT D'AUGMENTER LE COUVERT VÉGÉTAL URBAIN ET D'ENCOURAGER LA BIODIVERSITÉ URBAINE, LE REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS (REQ) ET LA SOVERDI VOUS INVITENT À PLANTER UN ARBRE SUR VOTRE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME UN ARBRE POUR MON QUARTIER 2014!

Ce sont 1000 arbres, d'une taille actuelle de 1,5 à 2 mètres et de plusieurs essences indigènes, qui sont proposés à la plantation, jusqu'à épuisement des stocks.

Jusqu'au 9 juin prochain, les personnes intéressées peuvent réserver un ou plusieurs arbres auprès de l'éco-quartier Ahuntsic-Cartierville.

Liste des arbres disponibles

- Amélanchier (1)
- Chêne rouge et à gros fruits
- Chicot du Canada
- Érable rouge et à épis (2)
- Tilleul d'Amérique (3)
- Noyer cendré
- Sorbier décoratif

**Des fiches
descriptives des
espèces proposées
ainsi qu'un mode
d'emploi pour la
plantation sont
disponibles.**

Prix de vente

- 25 \$ l'unité pour les résidents de la Ville de Montréal
- 25 \$ l'unité pour les organismes à but non lucratif (OBNL) et les organismes d'enseignement de la Ville de Montréal (écoles, CPE, etc.)
- 40 \$ l'unité pour les institutions, les commerces et les industries de la Ville de Montréal

Vous devez acheter vos arbres d'ici le 9 juin. La distribution des arbres se fera du 19 au 27 juin.

Pour réserver vos arbres et en savoir plus, communiquez avec Ville en vert (éco-quartier Ahuntsic-Cartierville) par téléphone au 514 856-9053 ou par courriel à info@ecoquartier.ca



AVEZ-VOUS PENSÉ AUX ARBRES FRUITIERS POUR VOTRE TERRAIN?

IMAGINEZ : CUEILLIR VOS PROPRES FRUITS, DIRECTEMENT DANS VOTRE COUR... DE NOS JOURS, PLUSIEURS VARIÉTÉS DE POMMES ET DE POIRES RUSTIQUES ET RÉSISTANTES AUX MALADIES SONT DISPONIBLES DANS LES CENTRES DE JARDIN ET LES PÉPINIÈRES.

Il est préférable de prévoir l'espace pour un minimum de deux arbres par type de fruits

Lesquels choisir?

Premièrement, il faut considérer l'espace disponible puis l'exposition de celui-ci. Sachez qu'un petit espace en pleine terre (9 m² par arbre) recevant un minimum de 6 heures d'ensoleillement suffit pour la plupart des variétés. La plupart des variétés de pommiers et de poiriers sont autostériles (l'arbre a besoin de se faire féconder par un arbre d'une autre variété pour produire des fruits). Ainsi, il est préférable de prévoir l'espace pour un minimum de deux arbres par type de fruits. Informez-vous auprès de votre éco-quartier ou de votre pépinière pour savoir quelles variétés choisir.

Voici une liste de quelques variétés très rustiques et résistantes aux maladies

Pommiers

- Liberty
- Sweet Sixteen
- Haralred

Poiriers

- Patten
- Summercrisp
- Harrow Delight
- Harrow Sweet

Vous manquez d'espace pour des pommiers ou des poiriers? Optez alors pour des arbustes fruitiers! Le choix est grand : framboisiers, amélanchiers, bleuetiers, sureaux, etc. Ceux-ci nécessitent moins d'espace que les arbres et les fruits sont plus faciles à récolter.

Si vous désirez vous procurer un pommier ou un poirier, communiquez avec Ville en vert (éco-quartier Ahuntsic-Cartierville) par téléphone au 514 447-6229 ou par courriel à biodiversite@ecoquartier.ca



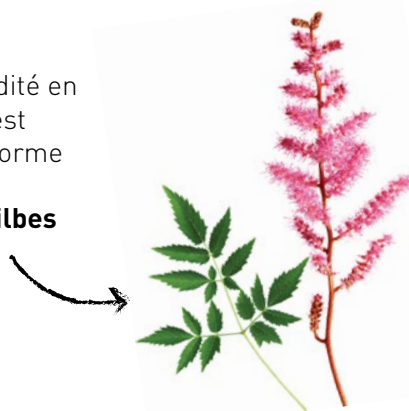
UN AMÉNAGEMENT RÉUSSI SOUS VOTRE ARBRE!

L'ESPACE SITUÉ SOUS UN ARBRE MATURE, BIEN QUE SOUVENT À L'OMBRE, PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR RÉALISER UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER. IL S'AGIT DE CHOISIR DES PLANTES ADAPTÉES AUX CONDITIONS PRÉSENTES SOUS L'ARBRE CHOISI.

Les vivaces pour l'ombre sont nombreuses et ont souvent un feuillage très décoratif.

Si vous optez pour un hosta, vérifiez lors de l'achat qu'il est résistant aux limaces. Le feuillage des **hostas** (1) se décline dans une multitude de couleurs, de textures et de formes.

Si le sol conserve son humidité en été (le dessous des arbres est parfois sec car le feuillage forme un parapluie naturel), vous pourriez opter pour des **astilbes** ou des **fougères** (2) au feuillage délicat.



Si la présence de racines superficielles (qui s'étalent proches de la surface du sol) limite la possibilité d'y planter des végétaux, vous pouvez introduire des plantes tapissantes (plantes couvre-sol) comme la **pervenche** (3) et le **lamier**. (4)

Vous pouvez introduire des plantes tapissantes comme la pervenche et le lamier

Si vous ajoutez de la terre ou du compost pour couvrir les racines superficielles de l'arbre, sachez qu'un maximum de 15 cm (6 pouces) est recommandé pour éviter d'étouffer les petites racines ou de causer la pourriture du tronc à sa base.



L'ARBRE ET SES RACINES : QUELQUES MYTHES ET RÉALITÉS

PLUSIEURS MYTHES SONT PERSISTANTS AU SUJET DES RACINES DES ARBRES : CE QUE L'ON NE CONNAÎT PAS NOUS APPARAÎT PARFOIS MENAÇANT, SURTOUT LORSQUE CE N'EST PAS VISIBLE.

Mythe n° 1 : Les racines sont continuellement « attirées » vers les tuyaux d'égout et peuvent les perforer

Réalité : Les racines ayant besoin principalement d'oxygène pour croître, puis d'humidité et d'éléments nutritifs, l'arbre n'a pas intérêt à envahir le sol trop en profondeur (en fait, plus de 90 % de ses racines se trouve dans le premier cinquante centimètres de sol).

Les racines ne sont pas munies de « détecteurs d'eau » et leur croissance est plutôt aléatoire. Elles ne cherchent donc pas les tuyaux pour s'y infiltrer et ne créent pas de nouvelles fissures dans ceux qu'elles rencontrent sur leur passage.

Les racines ne créent pas de nouvelles fissures

Toutefois, si un tuyau souterrain est déjà brisé ou perforé, il est possible que des racines y pénètrent, si ce dernier se trouve sur le chemin des racines en croissance. **Il est donc important d'entretenir régulièrement les réseaux souterrains et de remplacer les sections défectueuses.**

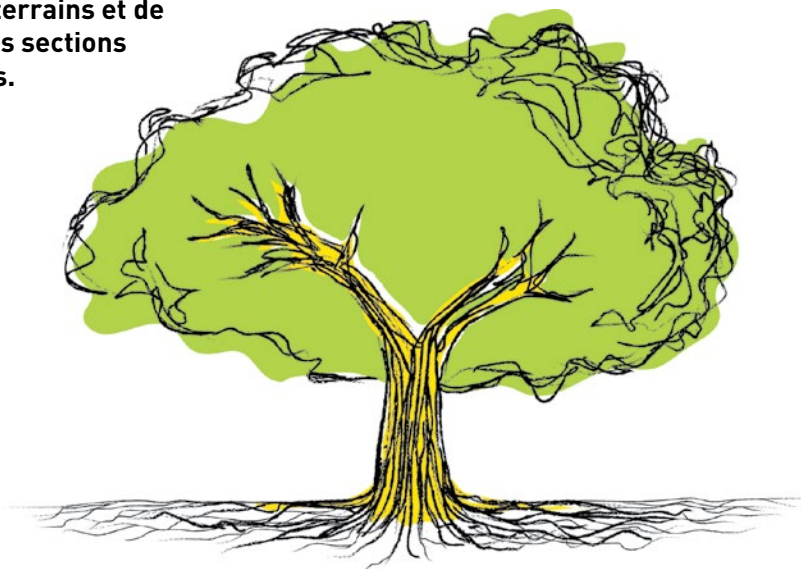
Mythe n° 2 : Les racines soulèvent les trottoirs et défoncent les fondations

Réalité : Les fissures dans les structures minérales (asphalte, béton, ciment, mortier, etc.) sont généralement causées par l'usure et l'action des éléments climatiques, par les cycles de gel et dégel ainsi que par la circulation de machinerie lourde.

Les racines des arbres ont une consistance plus ou moins gélatineuse et très malléable

Au cours de leur première étape de croissance, les racines des arbres ont une consistance plus ou moins gélatineuse et très malléable. À ce stade-ci, elles sont incapables d'exercer une pression sur quoi que ce soit et sont donc incapables de soulever l'asphalte ou fissurer le béton. Les racines se mouleront plutôt aux objets avec lesquels elles entreront en contact ou elles les contourneront. Par ailleurs, il est possible que celles-ci s'infiltreront dans les fissures existantes.

Si la structure endommagée doit être réparée ou remplacée, certaines techniques de construction permettent de sauvegarder les racines présentes sous l'infrastructure existante ou à tout le moins de n'en couper que quelques-unes, **après avoir obtenu au préalable la permission du propriétaire de l'arbre, tel que spécifié dans le Code civil du Québec.**



LA PÉPINIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Cultiver la forêt urbaine montréalaise

Pour développer et maintenir une forêt urbaine florissante, la ville de Montréal possède un atout de taille; une pépinière qui lui fournit, pour ses rues et ses parcs, des arbres de qualité adaptés aux conditions urbaines. C'est de là que la majorité des arbres plantés dans l'arrondissement proviennent.

La pépinière, en quelques mots et chiffres

La Ville exploite une pépinière depuis 1948. Elle abrite actuellement près de 80 000 arbres à différents stades de développement. Située à L'Assomption depuis 2001, la pépinière de Montréal s'étend sur 75 ha et constitue la plus grande pépinière municipale au Canada. Ce vaste espace comprend des champs, mais aussi un bois, des bâtiments, des chemins et des brise-vents. Au total, 36 ha sont disponibles pour la culture.

Une production de qualité, de plus en plus diverse

Les arbres sont produits à partir de semences ou de greffons, récoltés sur des spécimens montréalais présentant les meilleures caractéristiques. Conformément aux besoins

des arrondissements, les arbres sont cultivés et taillés afin de

Les arbres sont cultivés et taillés afin de maintenir un standard élevé de qualité

un arbre soit transplanté en ville, soit approximativement 4 m.

Parmi les genres cultivés, on retrouve l'érable, le micocoulier, le févier, l'orme (plusieurs hybrides démontrant une tolérance à la maladie hollandaise de l'orme), le chicot et le lilas notamment. Plus de 26 genres, 48 espèces et 65 cultivars différents composent la production de la pépinière. Des efforts considérables ont été déployés au cours des dernières années pour diversifier la production.

Les avantages de la « production maison »

En effectuant sa propre production, Montréal s'assure un approvisionnement continu d'arbres performants en milieu urbain et adaptés aux exigences de la Ville et des arrondissements, et ce, indépendamment des fluctuations du marché. Le fait d'être propriétaire permet

aussi à la Ville d'entreprendre des initiatives suivant l'évolution des connaissances et des besoins, notamment sur le plan de l'accroissement de la biodiversité. Par ailleurs, comme la pépinière est située dans une zone climatique plus rigoureuse que celle de Montréal, les arbres qui y sont produits sont plus résistants et susceptibles de survivre aux conditions hivernales.



© Pépinière Ville de Montréal



© Air Photo Inc.

L'intégralité de ce texte se trouve sur le site Internet www.ville.montreal.qc.ca/grandsparcs. Vous trouverez également une vidéo explicative.

UN NOUVEL ARBRE A ÉTÉ PLANTÉ SUR VOTRE RUE ? VOUS POUVEZ L'AIDER À BIEN SE DÉVELOPPER !

LA DIVISION DES PARCS ET DES INSTALLATIONS DE L'ARRONDISSEMENT EST RESPONSABLE DU CHOIX ET DE LA PLANTATION DES ARBRES PUBLICS. ELLE EN PLANTE ANNUELLEMENT PLUS DE 400, EN CHOISSANT BIEN CHACUN D'ENTRE EUX EN FONCTION DU SOL, DU SITE ET DES CONDITIONS OÙ IL SERA PLANTÉ.

Une fois l'arbre choisi et planté, les employés aménagent une cuvette à la base de l'arbre pour en maximiser et faciliter l'arrosage durant les trois premières années de sa vie.

L'arbre sera ensuite traité par une équipe multidisciplinaire qui met en place tous les éléments pour qu'il vive longtemps et demeure en bonne santé (inspecter, arroser, élaguer, etc.). Les branches mortes, nuisibles ou trop nombreuses seront élaguées, afin de donner une bonne structure à l'arbre.

En période de sécheresse, il est possible de l'arroser manuellement

Vous pouvez aussi contribuer aux bons soins à apporter aux nouveaux arbres.

Il est possible et même souhaitable que vous donniez un coup de pouce aux arbres plantés sur les rues. En période de sécheresse, il est possible

de l'arroser manuellement, une fois par semaine, de préférence tôt le matin ou en soirée. Le pourtour de l'arbre doit être dégagé et les mauvaises herbes qui poussent dans la cuvette, enlevées. On peut planter autour de la cuvette des annuelles ou des vivaces.

RÈGLEMENT SUR L'USAGE DE L'EAU

L'arrosage est permis pour les adresses paires aux dates paires et pour les adresses impaires aux dates impaires.

S'il ne pleut pas :

- Par arroseur amovible ou boyau poreux entre 20 h et 23 h;
- Par système automatique, muni d'une sonde d'humidité, la nuit entre 3 h et 6 h;
- L'arrosage manuel est permis en tout temps.

Pour plus d'information visitez le site Internet :
www.ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal



cuvette

Devenez le gardien d'un nouvel arbre sur le domaine public :

- Enlevez les objets sur l'arbres : les affiches, les cabanes d'oiseaux, les décorations, les fils électriques, les cadenas de bicyclette, etc.
- Ne le taillez pas; appelez l'arrondissement au 311
- Prenez soin du sol sous sa ramure en évitant de le rehausser, le compacter ou excaver alentour
- Enlevez les objets encombrants et les sacs de déchets à sa base, pour ne pas l'intoxiquer ou l'abîmer

PSYLLE, PUCERONS ET TACHE GOUDRONNEUSE; CONSEILS POUR DIMINUER CES INCONVÉNIENTS

Le psylle du micocoulier est un insecte qui génère des galles sur les feuilles des arbres. Sans danger pour l'arbre infesté ni pour la santé humaine, ce phénomène naturel est peu dommageable pour l'arbre et nuit surtout à leur aspect esthétique par la présence de galles sur les feuilles.

Lors de forte infestation, certaines feuilles peuvent tomber prématurément et générer une surabondance de petits insectes qui cherchent à se loger dans les maisons à l'automne.

Chaque printemps, durant les quelques jours où la larve sort de l'œuf et migre sur la feuille pour former sa galle, la Division des parcs et des installations de l'arrondissement procède à la pulvérisation de savon insecticide sur le feuillage des micocouliers. En septembre, lorsque les insectes cherchent à entrer à l'intérieur des bâtiments, les employés installent des pièges collants bleus sur lesquels les psylles viennent se coller.

Les pucerons peuvent attaquer plusieurs végétaux, dont les arbres, et sécréter un liquide épais et visqueux, nommé miellat.

Ce phénomène occasionne des désagréments saisonniers pour plusieurs citoyens, car le miellat « colle » sur les objets. Les périodes de canicule prolongées et les élagages sévères sont connus pour favoriser la présence de pucerons. Pour diminuer les effets du miellat, lavez les surfaces touchées avec de l'eau savonneuse (savon biodégradable).

Si le problème se trouve sur un arbre public, appelez au 311. Après inspection, si le seuil d'intervention est atteint, l'équipe phytosanitaire viendra traiter l'arbre en effectuant une pulvérisation de savon insecticide.



N'oubliez pas de respecter le règlement sur l'usage de l'eau



La tache goudronneuse de l'érable se manifeste vers la fin de l'été par l'apparition de taches noirâtres à l'aspect goudronneux principalement sur les feuilles des érables de Norvège.

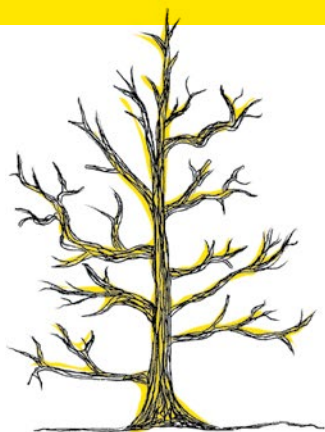
La tache goudronneuse est causée par un champignon microscopique nommé *Rhytisma*. Bien que la vie des arbres atteints ne soit pas compromise, il peut arriver à l'occasion que les feuilles chutent prématurément lorsque l'infestation est importante. Pour diminuer le risque d'infections répétées, il est recommandé de ramasser et de disposer des feuilles dans la collecte des résidus verts et non dans un composteur domestique (la température n'est pas suffisante pour tuer les champignons). Maintenez votre arbre en bonne santé notamment en l'arrosant en période de sécheresse.

LA TAILLE DES ARBRES : ÉLAGUER SANS ABÎMER

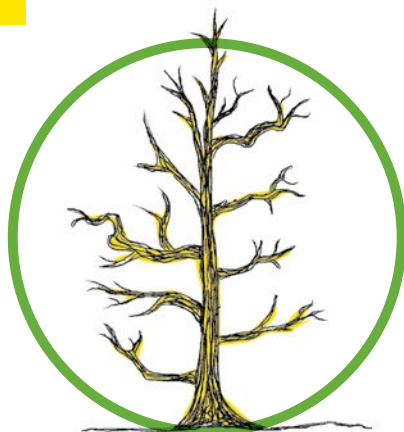
L'ÉTÉ ARRIVE, LES FEUILLES REPOUSSENT DANS VOS ARBRES ET VOUS SOUHAITEZ EN FAIRE L'ÉLAGAGE? LA PREMIÈRE CHOSE À FAIRE AVANT D'ÉLAGUER VOTRE ARBRE EST DE FAIRE APPEL À UN SPÉCIALISTE, QUE L'ON NOMME ARBORICULTEUR.

Sachez que l'étêtage (coupe de cime d'un arbre) constitue une pratique nuisible qui engendre des risques de bris accrus et d'importants frais à long terme. Elle stimule la pousse de nombreux rameaux dont la croissance mène à des branches dont le joint est faible, en plus de favoriser la pourriture. Par conséquent, après plusieurs années, l'arbre sera tout aussi grand, mais il sera plus dangereux qu'avant.

L'étêtage d'un arbre constitue une pratique nuisible



avant la taille



après l'élagage



après l'étêtage

Choisir un bon élagueur

Utilisez les services d'un arboriculteur diplômé, en consultant le site web de la Société internationale d'arboriculture du Québec (www.siaq.org).

Déterminez avec lui la taille adaptée à votre arbre. En élaguant uniquement les branches mortes, faibles et potentiellement dangereuses, vous ferez des économies à long terme, puisque vous conserverez votre arbre en santé plus longtemps.

Faites faire une taille de formation (petit élagage) à vos jeunes arbres, pour vous éviter des dépenses importantes dans les années futures. Les frais pour l'élagage d'un jeune arbre sont moindres que ceux pour un arbre adulte.

Avant de planter un arbre, informez-vous de la hauteur à maturité. Pour vous aider dans votre choix, consultez la page 6.

Élagage des arbres dans les rues de l'arrondissement

Toute l'année, les élagueurs de la Division des parcs et des installations travaillent à l'élagage des arbres dans les rues de l'arrondissement. Un élagage est nécessaire lorsque les branches touchent les infrastructures ou sont à moins d'un mètre de celles-ci. Il est aussi impératif d'élaguer les branches mortes ou d'abattre les arbres dépérissants.

Règle générale, le ramassage des branches (détails page 17 pour les arbres privés) exige des équipements spécialisés. Voilà pourquoi elles seront ramassées par les équipes dans les cinq jours ouvrables suivant la coupe.

L'ENTRETIEN DES ARBRES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

LES ARBRES BIEN ENTRETENUS NE REPRÉSENTENT PAS UN DANGER SAUF LORS DE CONDITIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES. TOUTEFOIS, UN ARBRE AVEC UNE STRUCTURE FAIBLE, UNE BRANCHE CASSÉE SUSPENDUE AU-DESSUS DU TROTTOIR OU UN ARBRE MORT PEUT DEMANDER UNE ACTION RAPIDE AVANT QU'UN ÉVÉNEMENT FÂCHEUX NE SURVIENNE.

Vous avez certaines obligations envers vos arbres et vos arbustes

Les inspecteurs en arboriculture sont là afin de prescrire les travaux correctifs à apporter aux arbres publics qui le nécessitent, mais aussi pour les vôtres lorsque la situation l'exige, car en vertu de différents règlements municipaux (voir le bas de la page) vous avez certaines obligations envers vos arbres et vos arbustes. Sachez que la Ville peut vous demander de remédier à la situation rapidement, et à défaut, vous facturer les travaux de correction effectués par les employés de l'arrondissement sur votre arbre.

La ramure de votre arbre ne doit pas :

- interférer avec la lumière des lampadaires
- nuire aux passages des piétons et des véhicules
- nuire aux opérations d'entretien de la voie publique (un dégagement de 4,25 m de hauteur est nécessaire).

La signalisation (par exemple les panneaux d'arrêt obligatoire et ceux d'interdiction de stationnement) doit être visible en tout temps.

Les bornes d'incendie ne doivent pas être cachées ou rendues inaccessibles, entre autres par des arbustes.

Voici les règlements relatifs à l'entretien de arbres et arbustes

Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P12-2)

Règlement sur la propreté (RCA10 09009)

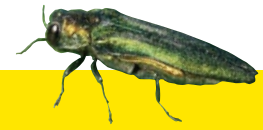
Vous pouvez consulter le détail des règlements sur le site de l'arrondissement, dans la section **Services aux citoyens / permis et réglementation**.

Quoi faire si vous pensez qu'une action doit être prise?

Téléphonez au 311 en mentionnant l'emplacement de l'arbre menaçant. Un inspecteur en horticulture et arboriculture se déplacera pour évaluer la situation et, si nécessaire, procéder aux travaux requis ou demander au propriétaire de le faire.



QU'EST-CE QUE L'AGRILE DU FRÊNE?



PETIT INSECTE DE COULEUR VERT MÉTALLIQUE ORIGINAIRE DE L'ASIE, L'AGRILE DU FRÊNE A ÉTÉ DÉCOUVERT EN 2002 SUR LE CONTINENT NORD-AMÉRICAIN ET DANS L'ARRONDISSEMENT À L'AUTOMNE 2011. D'AUTRES DÉPISTAGES EFFECTUÉS EN 2012 ET 2013 INDIQUENT QU'IL CONTINUE DE SE PROPAGER SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE.

Ce coléoptère qui s'attaque exclusivement aux frênes (près de 20% de nos arbres de rues) cause de sérieux dommages en creusant des galeries en forme de «S» sous l'écorce. Lorsque l'infestation est sévère, la circulation de la sève diminue, à un point tel que l'arbre dépérit et meurt en l'espace de 2 à 3 ans.

Plan de lutte montréalais

Dans sa stratégie de lutte contre l'agrile, Montréal utilise le TreeAzin, un produit à faibles impacts dont la matière active est dérivée d'un arbre, le margousier. Toutefois, seul un professionnel peut effectuer un traitement, car une formation et des équipements adéquats sont nécessaires pour manipuler ce produit.

L'arrondissement participe également activement au plan d'action montréalais contre l'agrile du frêne, par les actions suivantes : inventaire des frênes publics, dépistage des arbres infestés, piégeage à l'aide de pièges collants, abattage et remplacement des arbres infestés, traitements des frênes situés près des arbres infestés à l'aide du TreeAzin, neutralisation et disposition du bois de frêne.

Comment faire pour préserver ou traiter votre frêne?

Si vous êtes propriétaire d'un frêne, faites vérifier son état par un professionnel qui

évaluera s'il peut être traité pour le sauvegarder ou s'il est préférable de l'abattre (après obtention du permis d'abattage délivré par l'arrondissement – les travaux devront être faits entre le 1^{er} octobre et le 15 mars afin d'éviter de propager l'agrile).

Si votre frêne ne comporte aucun signe de dépérissement, faites-le traiter par injection du biopesticide TreeAzin. C'est le meilleur moyen de le protéger. Plus tôt vous commencez les traitements, meilleures sont vos chances de sauver votre frêne.

Qui appeler pour réaliser des traitements?

Seules les compagnies qui possèdent un certificat d'applicateur de pesticide, émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et qui sont accréditées par le fabricant du TreeAzin (trouvez-les sur leur site, bioforest.ca) sont autorisées à réaliser des traitements.

Quand traiter?

Les traitements par injection de TreeAzin doivent être réalisés dans la période où le stade adulte de l'insecte est actif, entre le début du mois de juin et au plus tard à la fin du mois d'août de chaque année et doivent être répétés aux deux ans.



La Ville de Montréal a récemment produit un dépliant nommé *L'agrile du frêne est passé par ici*.

Il vous permettra d'identifier si votre arbre est un frêne, s'il a des symptômes d'attaques, les traitements préventifs possibles et actions à prendre s'il est infesté.

Vous le trouverez dans les bureaux Accès Montréal, mais également en ligne au www.ville.montreal.qc.ca/agrile

VOUS AVEZ FAIT DES TRAVAUX AUTOUR DE LA MAISON? QUOI FAIRE AVEC VOS BRANCHES ET RÉSIDUS HORTICOLES?

Quoi faire avec vos résidus horticoles?

La majorité des résidus horticoles (feuilles mortes, résidus de nettoyage des jardins, de préparation des semis, de plantation, de désherbage des terrains, etc.) sont acceptés dans la collecte des résidus verts. Consultez la page arrière pour tous les détails, comme les dates ou les contenants acceptés (tous les sacs en plastique sont interdits).

Branches de conifères

Les branches de moins de 1 mètre de long et de 5 centimètre de diamètre sont autorisées dans la collecte des résidus verts (voir l'endos pour les détails). Si les branches sont plus grandes, appelez le 311 pour savoir comment vous en départir.

Vous pouvez aussi apporter vos branches de conifères dans un écocentre :

Écocentre Acadie (sur le territoire de l'arrondissement)
1200, boul. Henri-Bourassa
Ouest

Écocentre Saint-Michel
2475, rue des Regrattiers

Différencier les feuillus des conifères? Rendez-vous à la page 22.

Branches de feuillus (1)

Si vous avez des branches de feuillus à faire ramasser, appelez le 311 et disposez-les en bordure du trottoir (sans les ficeler) et elles seront ramassées dans un délai de 10 jours ouvrables. Veuillez noter que le volume maximum autorisé est de 4 m³ par résidence. Les branches provenant d'un élagage privé doivent être ramassées par l'entrepreneur ayant effectué la coupe. Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, les branches, de toutes espèces de feuillus, ne sont pas acceptées dans les résidus verts.

Une mauvaise pratique : les dépôts sauvages de résidus horticoles dans les parcs ou les boisés (2)

Il arrive que des entreprises d'entretien en horticulture et des résidents déversent des résidus horticoles (branches diverses, résidus de taille de haie ou rognures d'herbe) dans l'espace vert public.

Ce geste a des répercussions négatives sur la qualité du milieu naturel. Les résidus contiennent souvent des plantes envahissantes, sont peu esthétiques, mettent de nombreuses années à se décomposer et peuvent éventuellement servir d'abris à la vermine.

La pratique de jeter des résidus horticoles sur le domaine public va à l'encontre de la réglementation en vigueur, et des pénalités sont prévues en cas d'infraction.



PERMIS, PAS PERMIS?

ABATTAGE D'UN ARBRE SUR UN TERRAIN PRIVÉ

L'ÉTÉ EST À NOS PORTES ET VOUS AVEZ MILLE ET UN PROJETS POUR VOTRE TERRAIN, INCLUANT L'ABATTAGE D'UN ARBRE. SACHEZ QUE POUR CE PROJET, VOUS AUREZ BESOIN DE FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS AUPRÈS DE L'ARRONDISSEMENT ET QU'IL EST POSSIBLE QUE VOUS AYEZ À MODIFIER VOS PLANS. VOS ACTIONS PROJETÉES DOIVENT EN EFFET ÊTRE CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE QUI VISE LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DE LA FORÊT URBAINE.

Abattage d'arbre et rehaussement de sol sous un arbre

Un permis est obligatoire pour abattre tout arbre privé de 10 cm et plus de diamètre, mesuré à 1,4 m du sol. Lors de l'analyse de votre demande, il sera vérifié si l'arbre répond aux critères d'abattage :

- mort ou atteint d'une maladie incurable ou d'un dépérissement irréversible;
- dangereux pour la santé ou la sécurité des personnes;
- constitue une nuisance ou cause des dommages à la propriété;
- empêche l'exécution d'une construction autorisée.

Vous aurez un délai de six mois pour faire l'abattage et planter un arbre en remplacement.

L'obtention d'un permis est également obligatoire pour tout rehaussement de plus de 20 cm du niveau du sol sous la ramure d'un arbre (souvenez-vous que pour les aménagements sous les arbres, un rehaussement d'un maximum de 15 cm est recommandé).

Pour demander un permis d'abattage d'arbre à l'arrondissement, vous devez :

- vous présenter au bureau Accès Montréal de l'arrondissement pour remplir votre demande.
- détenir une procuration du propriétaire ou copropriétaire de l'arbre pour agir en son nom.
- apporter le certificat de localisation de la propriété, un plan à l'échelle indiquant l'emplacement et le diamètre de l'arbre visé et, comme stipulé au règlement, démontrer que l'arbre à



abattre est susceptible de causer des dommages, qu'il est atteint d'une maladie irréversible ou qu'il est mort.

L'arbre du voisin cause problème?

Si l'arbre de votre voisin vous cause de sérieux ennuis, il est préférable de vous entendre avec celui-ci. À défaut d'un accord, vous pouvez vous prévaloir des recours prévus dans le Code civil du Québec.



VOUS FAITES DES TRAVAUX PRÈS D'UN ARBRE ?

LA PROTECTION DES ARBRES EST AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE. LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT (ARTICLE 392.1) OBLIGE TOUT DÉTENTEUR D'UN PERMIS ÉMIS POUR UN TERRAIN OÙ SONT PRÉVUS DES TRAVAUX À METTRE EN PLACE DES MESURES DE PROTECTION DES ARBRES. CES MESURES SIMPLES ET EFFICACES PERMETTENT DE GARANTIR LEUR SURVIE.

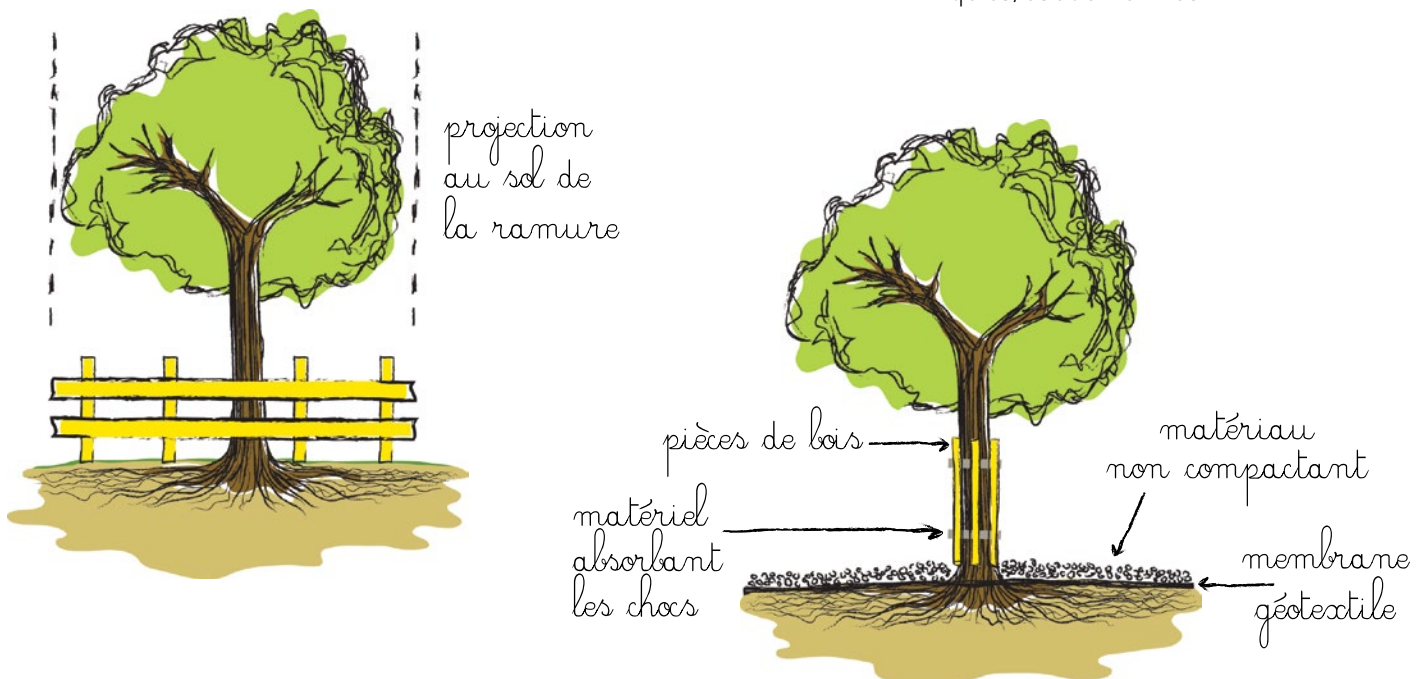
La meilleure protection qui soit est une clôture, installée à la limite de la projection de leur ramure au sol, qui ne doit pas être franchie pendant la durée complète des travaux (aucune circulation de véhicules ou de piétons, ni d'entreposage de matériau, de sol excavé, même temporaire, ne doit y être tolérée).

Vous devez obtenir un permis pour vos travaux

Si vous devez absolument travailler sous la ramure d'un arbre, protégez son tronc des impacts possibles avec un matériel absorbant les chocs et le sol avec un géotextile recouvert de pierres nettes ou de paillis sur une épaisseur de 30 cm, avant d'y circuler pour éviter de le compacter.

Lorsque des racines risquent d'être brisées lors d'une excavation, elles doivent être préalablement coupées pour éviter de les déchausser lors du creusage. Une coupe nette avec un outil bien aiguisé limite les dommages et la colonisation des racines par des champignons.

L'arrosage des racines exposées avec une fine bruine ou leur recouvrement avec de la terre humide évitera leur dessèchement. En période de canicule, une bonne irrigation de l'arbre le maintiendra en santé. Référez-vous à la page 12 pour un résumé du règlement sur l'usage de l'eau ou visitez le site Internet www.ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal.



TROIS PARCS-NATURE SONT PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT :

LE PARC-NATURE DE L'ÎLE-DE-LA-VISITATION,
LE PARC-NATURE DU BOIS-DE-LIESSE
ET LE PARC-NATURE DU BOIS-DE-SARAGUAY

1 Le Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

Le premier et le plus urbain des parcs-nature. Il se retrouve dans un des premiers secteurs développés lors de la colonisation au 17^e siècle, ce qui en fait un site historique d'envergure nationale. Par sa situation géographique en bordure de la rivière des Prairies, il est visité par quelque 181 espèces d'oiseaux.

Les points d'intérêt

- Au cœur même du Sault-au-Récollet, ce parc regorge d'éléments historiques comme en témoignent les ruines du site des Moulins, la maison du Pressoir et la maison du Meunier (l'animation de ces lieux est assurée par Cité Historia).
- La chute d'eau du barrage à crête déversante de la centrale hydro-électrique de la rivière des Prairies
- Bistro-terrasse des Moulins situé au bord de l'eau, le secret le mieux gardé en ville!

Chalet d'accueil

2425, boulevard Gouin Est
514 280-6733



Henri-Bourassa



69 Est

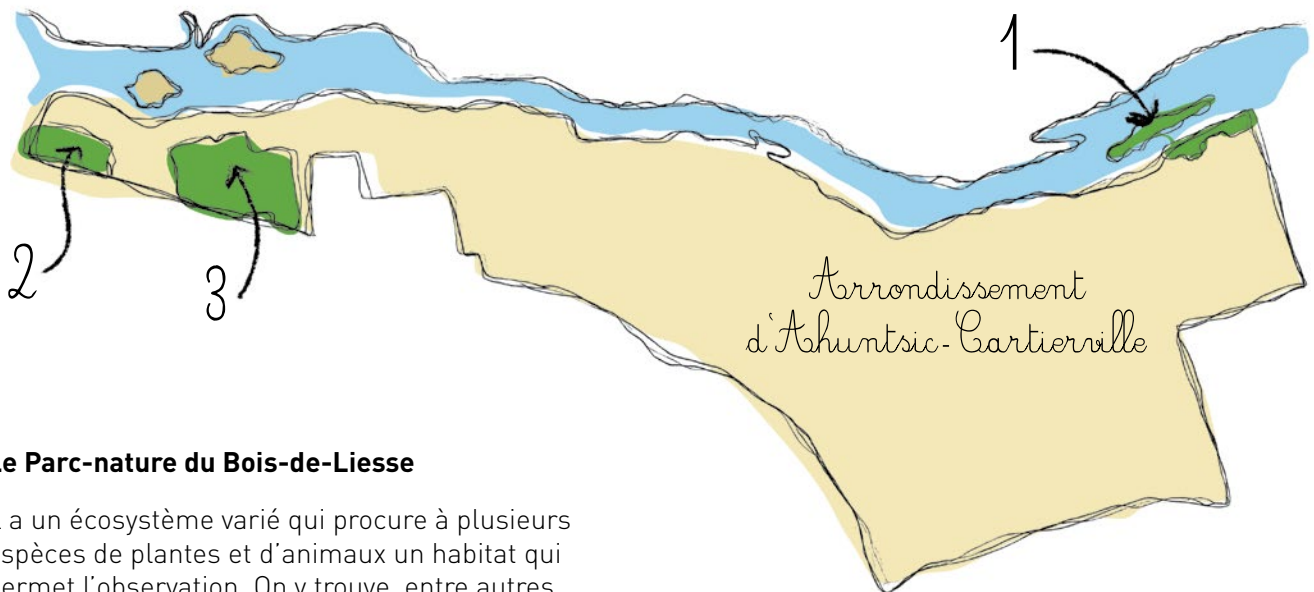
Une programmation captivante est offerte par Cité historia, un organisme muséal voué à la mise en valeur du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet. Pour plus d'information, visitez le www.citehistoria.qc.ca. Téléchargez également leur application gratuite, Destination Sault, disponible sur iOS et Android.



L'oiseau vedette : le bihoreau gris

Le bihoreau gris, une espèce migratrice, est sans contredit la coqueluche du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, de la mi-avril à la mi-octobre. On l'observe fréquemment à découvert, perché sur une branche basse surplombant la rivière ou encore faisant le guet sur les roches émergentes aux abords des rapides.





2 Le Parc-nature du Bois-de-Liesse

Il a un écosystème varié qui procure à plusieurs espèces de plantes et d'animaux un habitat qui permet l'observation. On y trouve, entre autres, des tortues peintes et des renards roux.

Les points d'intérêts

- Une forêt enchantée : forêt d'arbres centenaires des Bois-Francis, dont une espèce rare, soit l'érable noir
- Le ruisseau Bertrand
- Le sentier des attrait

Maison Pitfield

9432, boul. Gouin Ouest
514 280-6729



L'oiseau vedette : le canard branchu

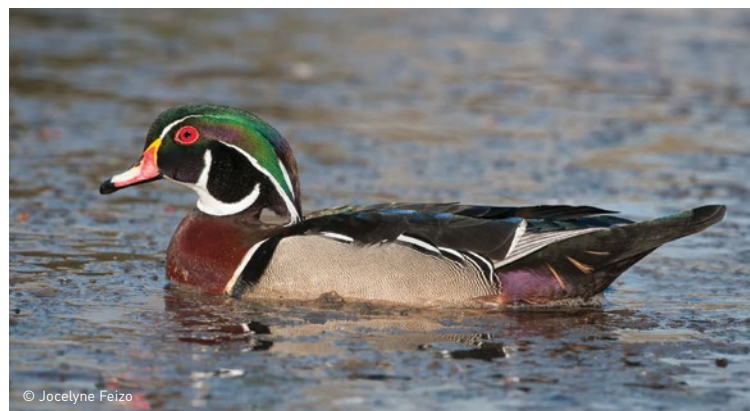
Le canard branchu est appelé ainsi à cause de son habitude de se percher sur les branches des arbres où il niche. Il fréquente les habitats boisés et marécageux et fait son nid dans un arbre creux. Le plumage du mâle, en période de reproduction, est l'un des plus beaux au monde. En vol, il se reconnaît à son ventre blanc, sa longue queue carrée et sa tête penchée vers le sol. Le canard branchu niche dans des vieux nids de pics, dans des cavités naturelles des arbres ou dans des nichoirs artificiels aménagés à son intention.



3 Le Parc-nature du Bois-de-Saraguay

Ce parc, qui représente une vraie réserve naturelle, sera aménagé et ouvert au grand public au cours des prochaines années. Il a été déclaré arrondissement naturel par le gouvernement provincial en 1981. Une magnifique forêt y abrite de nombreuses espèces d'arbres rares, tels que l'érable noir, le chêne bicolore et le micocoulier occidental. Sa superficie est de 96 hectares.

9300, boulevard Gouin Ouest



© Jocelyne Feizo

Aussi, profitez des activités en sciences de l'environnement qui sont offertes par le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) au www.guepe.qc.ca

Pour connaître la programmation complète et les journées d'actions environnementales, consultez le site www.ville.montreal.qc.ca/grandsparcs

Le cahier des enfants



© Jardin botanique de Montréal



© Jardin botanique de Montréal

Les conifères

Le terme conifère signifie « qui porte des cônes ».



Les fruits des conifères sont des cônes (les fameuses « cocottes »).



Les aiguilles

La plupart des conifères ont des feuilles particulières, appelées aiguilles. Celles-ci ont différentes formes et longueurs. Certains conifères possèdent des aiguilles sous forme de petites écailles.

Jeu d'association

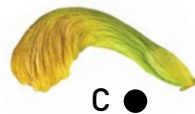
1. Associe les images aux mots en reliant les points noirs
2. Encerle les images en lien avec les conifères



A ●



B ●



C ●



D ●

1 ●

Feuille de feuillu

2 ●

Samare

3 ●

Cône

4 ●

Aiguilles de conifère

Solution du jeu : 1 = B 2 = C 3 = D 4 = A Conifères = A et D

Les feuillus

Les feuillus sont des arbres produisant des feuilles bien développées.



Les fruits

Les feuillus produisent une grande variété de fruits. Il y a entre autres les pommes, les poires, les cerises, les noix, etc. Un fruit amusant est la disamare, le fruit de l'érable on l'appelle familièrement hélicoptère.



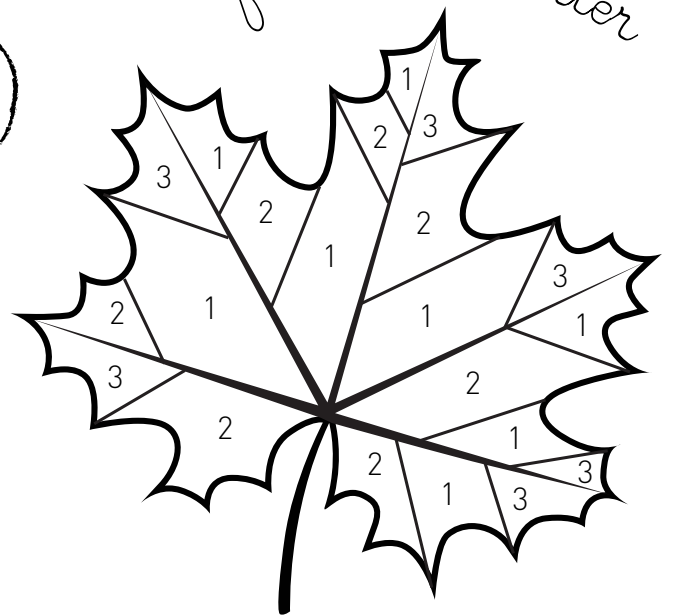
© John B.

disamare →

feuille du frêne →



feuille à colorier



Les feuilles
Au printemps, le bourgeon devient une feuille.

Les feuilles des arbres feuillus vivent un seul été. Les feuillus au Canada perdent leurs feuilles à l'automne.

1. Vert 2. Orange 3. Jaune



Dates de collecte

Printemps : du 14 avril au 29 mai

Automne : du 8 septembre au 27 novembre

Jour de collecte

Bordeaux-Cartierville : les lundis

Saint-Sulpice : les mardis

Sault-au-Récollet : les mercredis

Ahuntsic : les jeudis

Surveillez vos journées de collecte en fonction de votre district et déposez vos résidus en bordure de la rue entre 5 h et 8 h le matin de la collecte.

Attention!

Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, vous ne pouvez pas mettre les branches de feuillus dans les résidus verts.

Les résidus verts acceptés sont :

- Feuilles mortes
- Résidus de nettoyage des jardins
- Résidus de préparation des semis, de plantation, de désherbage des terrains
- Rognures de gazon (la pratique de l'herbicyclage est fortement recommandée)
- Branches de conifères de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre

Déposez vos résidus verts dans des sacs en papier, une boîte de carton ou un contenant rigide réutilisable sans couvercle.

TOUS LES
**SACS EN PLASTIQUE
SONT INTERDITS**



Pour vous procurer des sacs en papier, rendez-vous dans un commerce près de chez vous, aux points de service de l'éco-quartier Ahuntsic-Cartierville ou au bureau Accès Montréal.

abonnez-vous →

Abonnez-vous à notre infolettre pour recevoir de l'information sur les activités et les services de l'arrondissement directement dans votre boîte de courriel ou votre appareil mobile.

www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville